

AVIS n° 22/2021 du COMITÉ D'ÉTHIQUE DU PACTE POUR LA DÉMOCRATIE À STRASBOURG

Fermeture de la plateforme permettant le dépôt des pétitions par les citoyens

Le Comité d'éthique a été saisi le 13 octobre 2020 par M. Y. qui dénonce comme contraire aux engagements pris lors de l'adoption par la Ville du Pacte pour la démocratie à Strasbourg la fermeture prolongée de la plateforme permettant aux citoyens de déposer des pétitions en ligne.

La plateforme a été fermée le 1^{er} septembre 2019, lors de l'ouverture officielle de la campagne en vue du renouvellement des conseils municipaux et n'a été rouverte que le 25 janvier 2021, après une interruption qui aura duré près de 17 mois. La disponibilité de la plateforme est désormais assurée.

Le Comité d'éthique réitère la position qu'il avait prise à propos des conseils de quartier : l'approche des élections et l'ouverture de la campagne ne doivent pas conduire à la mise en sommeil des institutions et procédures de la démocratie participative. Si l'on peut comprendre que cette interruption ait lieu entre la semaine précédant le premier tour de scrutin et la période suivant immédiatement l'installation du nouveau conseil municipal – ce qui correspond, en temps normal, à une période d'environ trois semaines – aucune raison convaincante n'existe au-delà. Pour ce qui concerne la plateforme accueillant les pétitions, on pourrait même envisager de la laisser ouverte en permanence, à charge pour la municipalité nouvellement élue de traiter les pétitions reçues dans un délai raisonnable.

Le Comité d'éthique prend acte des perturbations dues au report, en raison de la pandémie, du second tour des élections municipales, avec cette particularité supplémentaire que l'installation du nouveau conseil s'est produite au début de l'été, période peu propice au redémarrage de services gravement perturbés par la situation. Il s'est avéré de surcroît que les effectifs mis à la disposition de la Mission Participation citoyenne étaient insuffisants pour permettre tout à la fois un fonctionnement satisfaisant de l'ensemble des procédures de démocratie participative et l'engagement d'une réflexion sur les orientations à imprimer à ce domaine de l'action municipale. Paradoxalement, l'accent mis sur cette thématique par la nouvelle équipe a ainsi retardé la reprise d'un fonctionnement normal de la Mission, qui s'est trouvée débordée par l'ampleur de sa tâche, compte tenu de ses effectifs de départ. Le fait que la plupart des agents affectés à la Mission sont recrutés sur la base de contrats de 6 mois renouvelables une seule fois a également joué son rôle.

Le Comité d'éthique tient à réaffirmer qu'il est hautement souhaitable que la période électorale ne signifie pas une éclipse de la démocratie participative en tous ses éléments. Pour le reste, il prend acte avec satisfaction du fait que la municipalité conduit une réflexion sur les moyens d'éviter des périodes de latence du type de celle qui a été constatée en l'espèce. Il regrette qu'un élément important de la démocratie participative, qui tient à l'identité même de la Ville de Strasbourg, telle que le Pacte la définit, ait été

mis en sommeil aussi longtemps et se félicite du retour à la normale à compter du 25 janvier dernier. Il salue également le renforcement des effectifs mis à la disposition de la Mission participation citoyenne : il y voit une première et précieuse manifestation de la priorité donnée à la thématique dont il a la charge.

M. Mobasher a souhaité joindre à l'avis l'opinion individuelle dont la teneur suit :

« La plateforme permettant aux citoyens de déposer des pétitions en ligne a été fermée le 1er septembre 2019, les requérants saisissent le Comité Éthique le 13 octobre 2020 et la ville le remet en service le 25 janvier 2022, soit 17 mois après !

Le Pacte pour la démocratie a été voté par le Conseil Municipal de Strasbourg le 17 avril 2018 et a ainsi force obligatoire. Sa mise en pratique de manière durable, qui est un préalable pour construire une relation de confiance entre élus et citoyens, devient un service incontournable dont la ville s'est engagée à fournir aux habitants. De ce fait, elle s'impose à l'administration municipale et au présent et future Maire même nouvellement élue, et cette dernière ne peut le mettre « en suspens ».

Le Comité Éthique est garant du Pacte et il est regrettable qu'elle ne dispose d'aucune prérogative de suivi de ses avis et que malgré son avis n°3 de 2019, le nouvel exécutif strasbourgeois se décharge de ses obligations.

Le Pacte fait désormais partie de la vie des strasbourgeois et garantit le droit à tous les citoyens d'agir dans les domaines relevant des compétences qui lui sont fixées et ne peut être mis « au placard » même pour une « certaine durée » sous prétexte de la crise sanitaire car il y a obligation légale de continuité de services publics et donc d'une de ses composantes, la pétition citoyenne, qui ne peut être suspendue pour une aussi longue durée que 17 mois ! »

Le présent avis sera rendu public.

Délibéré par le Comité d'éthique dans sa séance du 17 février 2020 dans la composition suivante : Patrick Wachsmann, président en sa qualité de déontologue de la Ville de Strasbourg ; Carole Zielinski, adjointe à la Maire de Strasbourg, représentant celle-ci ; Dounia Goudadi, représentant la directrice générale des services de la Ville de Strasbourg ; Martine Fischert et Pacha Mobasher, représentants des citoyens.